

VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

SIRET : 574 501 557 00049

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

- *RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS*
- *RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES*
- *CERTIFICATION DES REMUNERATIONS*

VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

SIRET : 574 501 557 00049

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la société VERNEY-CARRON S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VERNEY-CARRON S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire, le 05 juin 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 05 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas présentées dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne

Le 05 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie Régionale de Lyon



Michel TAMET

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	1 287 082	31 657	1 255 425	944 598
		Concessions, brevets et droits similaires	206 128	193 583	12 544	23 703
		Fonds commercial (1)	235 380	50 000	185 380	235 380
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	1 728 591	275 241	1 453 350	1 203 682	
	Immobilisations corporelles	Terrains	110 388		110 388	110 388
		Constructions	2 064 497	1 169 956	894 541	266 381
Inst. techniques, mat. out. industriels		6 748 860	6 275 990	472 869	218 960	
Autres immobilisations corporelles		270 901	199 684	71 217	88 584	
Immobilisations en cours					463 957	
Avances et acomptes						
TOTAL	9 194 647	7 645 631	1 549 016	1 148 272		
Immobilisations financières ²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	1 985 000		1 985 000	1 985 000	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	95 330		95 330	82 617	
	Prêts					
Autres immobilisations financières	4 218		4 218	4 218		
TOTAL	2 084 549		2 084 549	2 071 836		
Total de l'actif immobilisé		13 007 788	7 920 873	5 086 915	4 423 791	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	1 070 028	46 820	1 023 207	1 510 572
		En cours de production de biens	3 788 378		3 788 378	569 060
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	2 607 972	121 371	2 486 601	6 489 977
	Marchandises	481 791		481 791	836 408	
	TOTAL	7 948 171	168 191	7 779 979	9 406 018	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances ³⁾	Clients et comptes rattachés	1 035 729	407 895	627 833	801 745	
	Autres créances	440 170		440 170	600 327	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	1 475 899	407 895	1 068 003	1 402 073		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	62 805		62 805	37 004		
TOTAL	62 805		62 805	37 004		
Charges constatées d'avance		132 155		132 155	450 764	
Total de l'actif circulant		9 619 031	576 087	9 042 944	11 295 861	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		22 626 820	8 496 960	14 129 859	15 719 652	
Renvois :	(1) Dont droit au bail			21 278	21 278	
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			4 218	3 331	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

Verney-Carron

Passif		Au 31/12/2019	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 422 000)	1 422 000	1 422 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	142 200	142 200
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 562 812	6 931 125
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-2 181 260	-368 313	
Situation nette avant répartition	5 945 752	8 127 012	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	5 945 752	8 127 012	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	284 000	
	Provisions pour charges		
	Total	284 000	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 886 853	4 904 546
	Emprunts et dettes financières divers (3)	831 300	431 533
	Total	5 718 154	5 336 080
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	776 147	1 071 380
	Dettes fiscales et sociales	1 223 294	1 038 009
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	182 510	147 169	
Instrument de trésorerie			
Total	2 181 952	2 256 559	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	7 900 107	7 592 639	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	14 129 859	15 719 652	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier	340 307	493 400	
Effets portés à l'escompte et non échus	533 348	431 161	
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	755 420	1 040 839	
à moins d'un an	7 144 687	6 551 800	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	693 149	881 400	
(3) dont emprunts participatifs			

Verney-Carron

Périodes 01/01/2018 31/12/2018 Durées 12 mois
01/01/2019 31/12/2019 12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	1 259 969	230 898	1 490 868	1 352 541
	Production vendue : - Biens	4 943 851	1 913 909	6 857 760	9 097 628
	- Services	47 958	49 111	97 070	259 271
	Chiffre d'affaires net	6 251 779	2 193 919	8 445 699	10 709 441
	Production stockée			-784 998	795 651
	production immobilisée			662 526	628 683
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				215 468
	Subventions d'exploitation			269 042	118 006
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			50 485	76 523
	Autres produits				
Total				8 642 754	12 543 774
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			486 925	851 454
	Variation de stocks			354 616	-129 531
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			1 377 769	3 507 136
	Variation de stocks			526 144	152 316
	Autres achats et charges externes (3)			2 670 923	3 723 088
	Impôts, taxes et versements assimilés			150 911	177 149
	Salaires et traitements			2 875 709	3 052 020
	Charges sociales			1 179 666	1 285 142
	Dotations • sur immobilisations amortissements			192 247	194 227
	d'exploitation • sur actif circulant provisions			50 000	
• pour risques et charges			110 733	110 628	
Autres charges			159 954	196 935	
Total				10 135 603	13 120 568
Résultat d'exploitation A				-1 492 848	-576 794
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			7 727	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				3 228
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 480	482
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				10 208	3 710
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			129 388	110 263
	Intérêts et charges assimilées (5)				121
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				129 388	110 385
Résultat financier D				-119 180	-106 675
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E				-1 612 029	-683 469

Verney-Carron

Périodes 01/01/2018 31/12/2018 Durées 12 mois
01/01/2019 31/12/2019 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 766	2 426
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		26 799
	Reprises sur provisions et transferts de charge		45 008
	Total	2 766	74 233
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	527 244	57 423
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 334	21 894
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	284 000	4 665
	Total	832 578	83 984
Résultat exceptionnel		F	-9 750
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	-324 907
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-2 181 260	-368 313
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		18 592
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	9 837	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	153 093	153 101
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



KPMG Entreprises
Bureau de Saint-Etienne
4 Allée Drouot
Parc Giron
CS 53181
42031 Saint-Etienne cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4.77.49.38.60
Télécopie : +33 (0)4.77.49.38.61
Site internet : www.kpmg.fr

SA Verney-Carron

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31/12/2019

54 boulevard Thiers
BP 72
42000 SAINT ETIENNE

Ce rapport contient 21 pages

EV/JLJ/lid

Table des matières

1	Faits caractéristiques	4
1.1	Evènements principaux de l'exercice	4
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
1.3	Information au titre d'un évènement post-clôture	5
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Actif	6
2.1.1	Tableau des immobilisations	6
2.1.2	Tableau des amortissements	6
2.1.3	Immobilisations incorporelles	6
2.1.4	Immobilisations corporelles	7
2.1.5	Immobilisations financières	7
2.1.6	Stocks	10
2.1.7	Créances	10
2.1.8	Comptes de régularisation	11
2.2	Passif	12
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	12
2.2.2	Capital	12
2.2.3	Dettes financières	12
2.2.4	Autres dettes	13
2.2.5	Comptes de régularisation	13
3	Informations relatives au compte de résultat	14
3.1	Autres informations	14
3.1.1	Transfert de charges	14
3.2	Résultat exceptionnel	14
3.3	Gains et perte de change	14
3.4	Impôt sur les bénéfices	14
3.4.1	Ventilation	14
4	Autres informations	15
4.1	Engagements et opérations non inscrites au bilan	15
4.1.1	Engagements financiers donnés et reçus	15
4.1.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	16
4.2	Autres informations diverses	16
4.2.1	Effectif moyen	16
4.2.2	Honoraires du commissaire aux comptes	16



A	Annexes	17
A.1	Tableau - 2054	17
A.2	Tableau - 2055	17
A.3	Tableau - 2056	17
A.4	Tableau - 2057	17

1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La société est passée dans une phase de restructuration visant à améliorer sa rentabilité et sa capacité financière. Les éléments qui ont attiré à cette situation ont impacté le résultat exceptionnel.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société verse un intéressement à ses salariés selon un contrat renégocié tous les 3 ans conformément à la loi en vigueur. Cet intéressement est comptabilisé après le résultat exceptionnel sur la ligne « participation des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Conformément au règlement N°2015-05 du 2 juillet 2015, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, il convient, à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2017, et de manière obligatoire, de distinguer les gains et pertes de changes issues des créances clients et dettes fournisseurs à classer en résultat d'exploitation, des gains et pertes de changes purement financiers, qui demeurent en résultat financier. Il s'agit d'un changement de méthode comptable n'ayant aucun impact sur les capitaux propres de la société.

Depuis le 1er janvier 2017, il est fait application de la méthode de référence pour la comptabilisation des frais de développement. Ces derniers sont donc immobilisés, pour une valeur brute de **1 287 k€**, au 31 décembre 2019, correspondant aux frais y afférents supportés jusqu'à cette date. Ils sont amortis sur cinq ans, à compter de leur mise en service.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il a été comptabilisé :

- Un montant de production immobilisée de **357 k€**;
- Une dotation aux amortissements de **24 k€**

1.3 Information au titre d'un évènement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur. L'entreprise a estimé, à la date d'arrêté de ses comptes, que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existante au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais de Développement sont immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils présentent de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ils sont alors amortis sur cinq ans, à compter de leur date de mise en service.

2.1.3.1 Fonds commercial

- Le fonds commercial de fabrication et de négoce d'armes de chasse, exploité à Saint-Etienne – 54 boulevard Thiers, a été créé à l'origine de la société et figure à l'actif pour **14 k€**
- Le fonds commercial de la SAS Demas, apporté par transmission universelle de patrimoine en 2008, a été évalué à **200 k€**

La transposition, dans le droit comptable français, de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, a introduit de nouvelles règles applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, notamment en matière de fonds commercial. A ce titre, le règlement ANC N° 2015-06 introduit une présomption de durée non limitée de l'utilisation des fonds commerciaux. Après analyse de sa situation, la société estime que les fonds commerciaux inscrits à l'actif n'ont effectivement pas une utilisation limitée dans le temps. La nouvelle réglementation impose, par ailleurs, même en l'absence de tout indice de perte de valeur, de procéder à un test de dépréciation des fonds commerciaux, au moins une fois par exercice. La société considère qu'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle des fonds commerciaux inscrits à l'actif pris isolément. C'est pourquoi, il est déterminé, à chaque clôture, la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel ils appartiennent.

Il est ainsi testé les fonds commerciaux et l'ensemble des actifs nécessaires pour générer des avantages économiques. La valeur actuelle de ces actifs est la plus élevée entre leur valeur vénale et leur valeur d'usage.

La valeur vénale du groupe d'actifs testé, ainsi calculé au 31 décembre 2019, a conduit la société à constater une dépréciation à hauteur de **50 k€** sur l'exercice.

2.1.3.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	2 à 5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	2 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales et participations

— Liste des filiales et participations (voir tableau ci-après)

Informations financières – comptes annuels 2019 (en k€)	Capitaux Propres	Quote-part du capital (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Sté Turque : Armsan	2 491	10	1 950	1 950	0	/	8 244	267	8
	Observation : Le Conseil de Surveillance du 26 mars 2018 a décidé de ne pas provisionner la participation Armsan, au regard des perspectives 2018 encourageantes (nouveaux contrats signés et chiffre d'affaires prévisionnel en forte hausse). Compte tenu du déroulement de l'année 2018 et des perspectives 2019, pas de provision au 31 décembre 2018 également.								
SAS Sérénicity	515	28 ⁽¹⁾	35	35	25	/	98	40	0

(1) Augmentation de capital en décembre 2019

La société a décidé de ne pas déprécier la participation Armsan, malgré le montant de ses capitaux propres, au regard :

- des résultats bénéficiaires récurrents ;
- des perspectives commerciales locales et internationales ;
- des partenariats de développement entre Armsan et Verney-Carron ;
- pour la première fois depuis la prise de participation, des dividendes encaissés sur la période ;

2.1.5.2 Transactions entre parties liées :

Les transactions réalisées par la société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information n'est à relater à ce sujet.

2.1.5.3 Créances immobilisées

— Créances rattachées à des participations

- Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

— Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises (en k€)	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	1 950	35
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		74
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie (actif)		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie (passif)		

2.1.5.4 *Autres créances immobilisées*

— Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

2.1.6 **Stocks**

2.1.6.1 *Etat des stocks*

(en k€)

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	1 070	46	1 023
Travaux en cours & Produits finis	6 396	121	6 276
Marchandises	482	/	482
Total	7 948	168	7 781

Méthode de dépréciation utilisée :

— dépréciation liée à la rotation lente.

2.1.6.2 *Stocks de produits achetés*

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat majoré des frais accessoires.

2.1.6.3 *Stocks de produits fabriqués*

Les stocks fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommables, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à celles-ci.

Le coût de sous activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les frais financiers.

2.1.7 **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.7.1 *Classement par échéance*

Tableau 2057, voir Annexe 3.

2.1.7.2 Produits à recevoir

	Montant (en k€)
Clients et comptes rattachés	60
Autres créances	67
Total	127

2.1.8 Comptes de régularisation

2.1.8.1 Charges constatées d'avance

— Au 31 décembre **132 k€**

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

(en k€)	N-1	+	-	N
Capital	1 422			1 422
Réserves légale et réserves statutaires	142			142
Autres réserves	6 931	- 368		6 563
Résultat	- 368	- 2 181	- 368	- 2 181
Total	8 127	- 2 549	- 368	5 946

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 444 375 actions de 3.2 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.3 Dettes financières

2.2.3.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

2.2.3.2 Dettes garanties par des sûretés réelles données

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette (en k€)
Nantissement du fonds de commerce et blocage du compte courant à hauteur de 1 500 k€	Fonds de commerce	294
Garantie liée à l'emprunt souscrit pour le financement des travaux avec un pool bancaire pour un montant nominal de 750 k€ : hypothèque de 1er rang	Tènement immobilier	703
Gages sur stock en garantie des concours bancaires	Stocks gagés	3 000

2.2.4 Autres dettes

2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

2.2.4.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant (en k€)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Emprunts et dettes financières divers	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77
Dettes fiscales et sociales	573
Autres dettes	2
Total	654

2.2.5 Comptes de régularisation

2.2.5.1 Produits constatés d'avance

Néant.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Autres informations

3.1.1 Transfert de charges

— Transfert de charges de personnel.....	82 k€
— Transfert d'autres achats et charges externes	56 k€

3.2 Résultat exceptionnel

— Divers apurements	+ 3 k€
— Avance sur omissions versées sur marché non obtenu	- 309 k€
— Projet de R&D abandonné	- 21 k€
— Indemnité transactionnelle	- 219 k€
— Provision pour litiges sociaux	- 284 k€
— CVAE 2018 (régul. Provision).....	- 10 k€

3.3 Gains et perte de change

Les différences de changes (charges : **2 k€** et produits : **0 k€**) liées à l'exploitation sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

3.4 Impôt sur les bénéfices

3.4.1 Ventilation

Compte tenu du résultat de l'exercice, pas d'impôt sur les sociétés à payer. Le poste est essentiellement constitué des crédits d'impôt recherche, innovation, métier d'art et mécénat.

Ils se traduisent, au compte de résultat, par un produit.

4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

— Effets escomptés non échus : **533 k€**

— Engagements en matière de pensions ou indemnités assimilées :

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R. (charges sociales incluses)		355 k€	355 k€

— Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode :

- Taux d'actualisation : **1.2 %** ;
- Taux de turnover (moyenne des trois dernières années) : **3.44 %** ;
- Départ à la retraite : **62 ans**.

La capitalisation sur un fonds IFC s'élève, au 31 décembre 2019, à hauteur de **98 k€**

4.1.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

(en k€)	Mobilier
Redevances restant à payer :	
— A 1 an au plus	153
— A plus d'1 an et 5 ans au plus	187
— A plus de 5 ans	0
Total	340

4.2 Autres informations diverses

4.2.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et Techniciens	15
Employés	10
Ouvriers	36
Total	79

4.2.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'exercice les honoraires sont de **10 k€**



A Annexes

A.1 Tableau - 2054

A.2 Tableau - 2055

A.3 Tableau - 2056

A.4 Tableau - 2057

A.1 Tableau – 2054



5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron		31122019		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				Coût d'acquisition à la date d'acquisition ou au cas de financer au début d'exercice ou au début de l'exercice		Acquisitions, cotisations, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	952264	D8		D9	356152	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	435185	KE		KF	6583	
CORP.	Terrains		KG	110388	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	LS		KJ		KL	156989	
		Sur sol d'autrui	MI		KM		KN		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		ME		KP	837672	KQ	517472	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	MD		KS	6417464	KT	331395	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY	34390	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	227154	LC		LD	9356
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes		LK	463957	LL		LM		
	TOTAL III	LN	8643391	LO		LP	1015213		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		SM		SN	
Autres participations			SU	1985000	SV		SW		
Autres titres immobilisés			IP	82617	IR		IS	12712	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	4218	IU		IV		
TOTAL IV	LQ	2071836	LR		LS	12712			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG	12102677	OH		OJ	1390662			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisations liées * ou dévaluations par mises en équivalence			
		par virement de poste à poste	par annulation à des fins ou mises hors service ou annulation d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations et fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO	21334	DO	1287082	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	261	LW	441508	
CORP.	Terrains		IP		LX		LY	110388	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	709352	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		IS		MG		MH	1355144	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	6748860	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	IU		ML		MN		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	34390	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	236511	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC	463957	ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY	463957	NG		NH	9194647	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		OV		OW
Autres participations		IO		OY		OZ	1985000	ZZ	
Autres titres immobilisés		II		ZB		ZC	95330	ZD	
Prêts et autres immobilisations financières		IZ		ZE		ZF	4218	ZG	
TOTAL IV	IZ		NJ		NK	2084549	ZH		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	463957	OK	21595	OL	13007788	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052

Édité à partir de l'annexe 4/20

A.2 Tableau – 2055



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron				31122019		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		7665		EL	
Autres immobilisations incorporeelles		TOTAL II		FE		176101		FF	
Terrains				FI				FJ	
Constructions		Sur sol propre		FM		372371		FN	
		Sur sol d'autrui		FR				FS	
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		FV		751282		FW	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				FZ		6198504		QA	
Autres immobilisations corporeelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD				QE	
		Matériel de transport		QH		25043		QI	
		Matériel de bureau et inform. mobilier		QL		147916		QM	
		Emballages récupérables et divers		QP				QR	
TOTAL III		QU		7495119		QV		150512	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		7678886		ØP		192247	
								ØQ	
								ØR	
								ØS	
								ØT	
								ØU	
								ØV	
								ØW	
								ØX	
								ØY	
								ØZ	
								ØAA	
								ØAB	
								ØAC	
								ØAD	
								ØAE	
								ØAF	
								ØAG	
								ØAH	
								ØAI	
								ØAJ	
								ØAK	
								ØAL	
								ØAM	
								ØAN	
								ØAO	
								ØAP	
								ØAQ	
								ØAR	
								ØAS	
								ØAT	
								ØAU	
								ØAV	
								ØAW	
								ØAX	
								ØAY	
								ØAZ	
								ØBA	
								ØBB	
								ØBC	
								ØBD	
								ØBE	
								ØBF	
								ØBG	
								ØBH	
								ØBI	
								ØBJ	
								ØBK	
								ØBL	
								ØBM	
								ØBN	
								ØBO	
								ØBP	
								ØBQ	
								ØBR	
								ØBS	
								ØBT	
								ØBU	
								ØBV	
								ØBW	
								ØBX	
								ØBY	
								ØBZ	
								ØCA	
								ØCB	
								ØCC	
								ØCD	
								ØCE	
								ØCF	
								ØCG	
								ØCH	
								ØCI	
								ØCJ	
								ØCK	
								ØCL	
								ØCM	
								ØCN	
								ØCO	
								ØCP	
								ØCQ	
								ØCR	
								ØCS	
								ØCT	
								ØCU	
								ØCV	
								ØCW	
								ØCX	
								ØCY	
								ØCZ	
								ØDA	
								ØDB	
								ØDC	
								ØDD	
								ØDE	
								ØDF	
								ØDG	
								ØDH	
								ØDI	
								ØDJ	
								ØDK	
								ØDL	
								ØDM	
								ØDN	
								ØDO	
								ØDP	
								ØDQ	
								ØDR	
								ØDS	
								ØDT	
								ØDU	
								ØDV	
								ØDW	
								ØDX	
								ØDY	
								ØDZ	
								ØEA	
								ØEB	
								ØEC	
								ØED	
								ØEE	
								ØEF	
								ØEG	
								ØEH	
								ØEI	
								ØEJ	
								ØEK	
								ØEL	
								ØEM	
								ØEN	
								ØEO	
								ØEP	
								ØEQ	
								ØER	
								ØES	
								ØET	
								ØEU	
								ØEV	
								ØEW	
								ØEX	
								ØEY	
								ØEZ	
								ØFA	
								ØFB	
								ØFC	
								ØFD	
								ØFE	
								ØFF	
								ØFG	
								ØFH	
								ØFI	
								ØFJ	
								ØFK	
								ØFL	
								ØFM	
								ØFN	
								ØFO	
								ØFP	
								ØFQ	
								ØFR	
								ØFS	
								ØFT	
								ØFU	
								ØFV	
								ØFW	
								ØFX	
								ØFY	
								ØFZ	
								ØGA	
								ØGB	
								ØGC	
								ØGD	
								ØGE	
								ØGF	
								ØGG	
								ØGH	
								ØGI	
								ØGJ	
								ØGK	
								ØGL	
								ØGM	
								ØGN	
								ØGO	
								ØGP	
								ØGQ	
								ØGR	
								ØGS	
								ØGT	
								ØGU	
								ØGV	
								ØGW	
								ØGX	
								ØGY	
								ØGZ	
								ØHA	
								ØHB	
								ØHC	
								ØHD	
								ØHE	
								ØHF	
								ØHG	
								ØHH	
								ØHI	
								ØHJ	
								ØHK	
								ØHL	
								ØHM	
								ØHN	
								ØHO	
								ØHP	
								ØHQ	
								ØHR	
								ØHS	
								ØHT	
								ØHU	
								ØHV	
								ØHW	
								ØHX	
								ØHY	

A.3 Tableau - 2056



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056

Designation de l'entreprise		31122019			Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4	5				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	284 000	5X	5Y	284 000			
TOTAL II	5Z	TV	284 000	TW	TX	284 000			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	50 000	6C	6D	50 000	
		- corporelles	6E	6F		6G	6H		
		- titres mis en équivalence	6I	6J		6K	6L		
		- titres de participation	6M	6N		6O	6P		
		- autres immobilisations financières (1) *	6Q	6R		6S	6T		
	Sur stocks et en cours	6N	207 912	6P	344 73	6R	74 194	6S	168 191
	Sur comptes clients	6T	388 462	6U	76 260	6V	56 827	6W	407 895
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B	596 375	TY	160 733	TZ	131 021	UA	626 087	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	596 375	UB	444 733	UC	131 021	UD	910 087	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	160 733	UF	131 021			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	284 000	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.4 Tableau - 2057



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
Désignation de l'entreprise : SA Verney-Carron 31122019 Néant <input type="checkbox"/> *								
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	4218	UV	4218	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	447464	447464			
	Autres créances clients		UX	588264	588264			
	Créance représentative de titres (fraction pour dépréciation : prêts ou remis en garantie * (abaissement constaté))		UO					
	Personnel et comptes rattachés		UY	2245	2245			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	17004	17004			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		YM	217820	217820		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	64223	64223		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	22580	22580		
	Groupe et associés (2)		VC	25196	25196			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	91099	91099			
	Charges constatées d'avance		VS	132155	132155			
	TOTAUX			VT	1612273	VU	1612273	VV
RUBRIQUES	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	YD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	693149	693149			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4193704	3438284	416054	339366	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	831300	831300				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	776147	776147				
Personnel et comptes rattachés		8C	716787	716787				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	362084	362084				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	90694	90694			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	53728	53728			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	182510	182510				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	7900107	VZ	7144687	416054	339366
RUBRIQUES	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	800000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	834206
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	416185	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052			

VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

SIRET : 574 501 557 00049

RAPPORT SPECIAL **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

A l'assemblée générale de la société VERNEY-CARRON S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de retraite Article 83

Souscription par votre société d'un contrat de retraite relevant de l'article 83 du CGI, auprès de la société SWISS LIFE.

Montant relatif aux quatre trimestres 2019 : 11 244 €

Dont :

- 5 740 € concernant M. Jean VERNEY-CARRON,

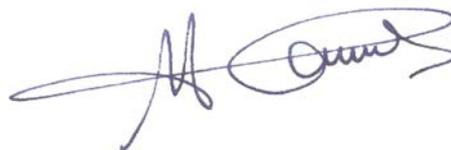
- 5 504 € concernant M. Guillaume VERNEY-CARRON.

Personnes concernées : Messieurs Jean VERNEY-CARRON et Guillaume VERNEY-CARRON

Fait à Saint-Etienne

Le 05 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie régionale de LYON



Michel TAMET

VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

SIRET : 574 501 557 00049

CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

(Article L 225 – 115 – 4° du Code de Commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé pour l'exercice clos le : **31 décembre 2019**

A la somme de : 459 689 € (quatre cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf euros).

Fait le 05 juin 2020

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

=====

CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article L 225 – 115 – 4° du Code de Commerce, nous certifions exact le montant global ci-dessus précisé.

Fait à Saint-Etienne
Le 05 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie régionale de LYON



Michel TAMET